



Commune de DORTAN (01590)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024 N° 2024-054

7. Finances
7.1 – Décisions
budgétaires

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 17

Date de la convocation :

8 octobre 2024

Vote

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en sous-préfecture de Nantua le 18/10/2024
- affichage du 18/10/2024 au 17/12/2024

Présidente : Marianne DUBARE, Maire.

Présents : Marianne DUBARE - Alain BRITEL – Janine DURET – Christophe DAVID-HENRIET – Lydie GENAUDET - Jean-Claude GAILLARD – Josiane TOURRES - Joël SUBTIL – Martine BIMONT - Eric PAUZE - Wilfried LAURIER – Arielle PENAZZI – Lionel CORNATON – Melchior FACCHINETTI – Emeline BAPTISTA

Excusés : Jérôme VERGNE (pouvoir à Lionel CORNATON) – Claire EL AZIFI BOULAÏCH (pouvoir à Wilfried LAURIER)

Absentes : Gulperi BILICI – Aurore DUPLESSIS

Secrétaire de séance : Martine BIMONT

OBJET :

- PARTICIPATION DES
COMMUNES EXTERIEURES
AUX DEPENSES DE
FONCTIONNEMENT DE LA
RESTAURATION SCOLAIRE
ANNEE 2023

M. Jean-Claude GAILLARD, Adjoint au Maire délégué aux finances, rappelle au Conseil que, depuis le 28 février 2012, une participation financière est demandée aux communes extérieures dont les enfants fréquentent le restaurant scolaire de DORTAN.

Il précise que :

- le restaurant scolaire communal a accueilli 5 enfants de la commune de CONDES ;
- la participation pour l'année 2023 se monte à la somme de 8.13 € / repas, soit :

Commune	Nombre de repas	Montant participation
CONDES	96	780.48 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de M. GAILLARD entendu et après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- FIXE la participation de TERRE D'EMERAUDE pour la commune de CONDES aux dépenses de fonctionnement du restaurant scolaire communal comme précisé ci-dessus et selon le détail qui restera annexé à la présente délibération.
- MANDATE Mme le Maire pour établir les titres de recettes correspondants et signer tous documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.
LE MAIRE,
Marianne DUBARE



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX DEPENSES DE
FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE - ANNEE 2023

.....
Date de décision: 14/10/2024

Date de réception de l'accusé 18/10/2024
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2024054

Identifiant unique de l'acte : 001-210101481-20241014-2024054-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 ,1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DEL2024054 DU 14102024 FRAIS FONCTT RESTAURATION SCOLAIRE
2023.pdf (99_DE-001-210101481-20241014-2024054-DE-1-1_1.pdf)

PRIX DE REVIENT RESTAURATION SCOLAIRE ANNEE 2023

Libellé	Montant
Eau	701.67 €
Electricité	94.56 €
Chauffage + maintenance	1 691.16 €
Contrat utilisation logiciel ROPACH	672.00 €
Frais de réparation matériel	1 024.55 €
Fournitures d'entretien	317.80 €
Fournitures petit équipement et diverses (pharmacie, décoration...)	210.88 €
Fournitures bureau	147.54 €
Vérification installations électriques+ mise en conformité	135.06 €
Assurance	57.79 €
Frais de personnel	98 699.33 €
Facturation repas par prestataire	27 034.26 €
PRIX DE REVIENT RESTAURATION	130 786.60 €

Soit un coût de repas à (9044 repas)	14.46 €
---	----------------

Prix payé par les familles école maternelle	57 235.90 €
---	-------------

Reste à charge Commune de DORTAN	73 550.70 €
----------------------------------	--------------------

A charge Commune / repas	8.13 €
--------------------------	---------------

Coût enfants de CONDES (96 repas servis en 2023)	780.48 €
--	-----------------

VU pour rester annexé à la délibération
n° 2024-054 du 14/10/2024

LE MAIRE,
Marianne DUBARE

